









Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Communiqué de presse

Agir pour le bien vieillir : 10 ans d'engagement commun des régimes de retraite

Bordeaux, le 29 novembre 2024

Depuis 10 ans, les régimes de retraite développent une politique commune d'action sociale centrée sur la prévention des effets du vieillissement et la préservation de l'autonomie des retraités les plus vulnérables.

La Caisse nationale de l'Assurance retraite, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL, gérée par la Caisse des Dépôts) et l'Agirc-Arrco organisent, à cette occasion, aujourd'hui, à Bordeaux, la Journée nationale interrégime action sociale retraite (JNI), en présence de Paul Christophe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes, et de Pierre Hurmic, maire de Bordeaux.

Associant des représentants des différents régimes, territoires et partenaires, cet événement propose une rétrospective sur les démarches et outils communs construits par les régimes de retraite pour développer une culture du bien-vieillir tout en projetant les prochaines étapes à franchir pour construire la société du bien-vieillir et de l'autonomie dessinée par la loi du 8 avril 2024.

Elle est l'occasion de donner la parole aux 18 structures interrégimes implantées dans les territoires qui forment une véritable fabrique du bien-vieillir au plus près des seniors, des financeurs et des acteurs de terrain. Elle permettra aux présidents des conseils d'administration nationaux des différents régimes d'évoquer le sens qu'ils mettent dans ce partenariat et d'aborder avec quelques grands partenaires et experts de la politique de l'âge les prochains défis à relever (le programme complet de la Journée).

Cette journée s'accompagne de la diffusion du <u>premier rapport national d'activité de l'interrégime</u> pour retrouver toutes les informations et chiffres clés 2023 de l'action portée sous la bannière commune « Pour bien vieillir, ensemble les caisses de retraite s'engagent ».

- « Parce qu'il permet de démultiplier les actions de prévention et d'élargir la cible de bénéficiaires, le collectif d'action sociale entre les différents régimes de retraite est une solution d'avenir face au défi de la longévité. Nous sommes fiers de poursuivre avec force ce chemin tracé dans un esprit de confiance réciproque et de contribuer à développer des programmes innovants pour le bien vieillir qui répondent aux besoins réels de nos aînés », ajoute Brigitte Pisa, Présidente de l'Agirc-Arrco.
- « Au cours de ces 10 années, nous avons posé avec résolution les premières briques de l'inter-régimes. Très vite, nous avons fait le choix stratégique d'une approche coordonnée, en croisant toutes nos compétences, nos expertises et nos ressources tout en tenant compte de l'identité et des spécificités de chacun. C'est ce qui fait la force de l'Interegime et la singularité de la sécurité sociale française. Cette Approche particulièrement ambitieuse a porté ses fruits. Nous disposons désormais d'une politique du bien vieillir diversifiée, riche et structurée » déclare Eric Blachon, président du Conseil d'administration de la Caisse nationale de l'Assurance retraite.
- « Cette journée organisée à Bordeaux le 29 novembre consacrée à nos actions communes en faveur du "bien vieillir" est celle de la maturité » déclare Jean-Pierre Cazenave, président du conseil d'administration de la CNRACL. « Celle qui nous permet d'asseoir un bilan dont nous pouvons être collectivement fiers. Celle qui nous permet de grandir et de s'élargir à d'autres acteurs de la prévention pour travailler encore mieux et au bénéfice d'un nombre toujours plus important de nos concitoyens. »

« Convaincue que la perte d'autonomie ne doit pas être une fatalité, la MSA porte depuis longtemps ce sujet prioritaire sur les territoires ruraux. Nous croyons à l'intérêt d'unir nos forces entre régimes de retraite pour le Bien Vieillir. Cet engagement commun a non-seulement conduit à l'organisation de 100 000 actions collectives, mais a également permis d'échanger expertises et compétences afin de répondre au mieux aux attentes des assurés où qu'ils se trouvent », déclare Jean-François Fruttero, président de la Caisse Centrale de la MSA.

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux, représentants des entreprises et des salariés. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève à plus de 90 milliards d'euros. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse: Virginie BELLOIR - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94

A propos de L'Assurance retraite

Premier organisme français de retraite, l'Assurance retraite (Caisse nationale, Carsat, CGSS et CSSM) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Chaque année, l'Assurance retraite verse près de 160 milliards de prestations à plus de 15 millions de retraités, et gère la carrière de 23 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...): déjà plus de 18 millions d'espaces personnels créés!

Contact presse : presse@cnav.fr

A propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Établissement public national, elle est gérée par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 24 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 41 600 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,6 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans.

Contact presse: Anne-Lise LUCAS - anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr - 06 83 78 09 28

A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

Contact presse: Elora Bayon - presse@ccmsa.msa.fr - 06 66 02 11 72